

Avis de l'administrateur en chef : mise à jour concernant l'accès des soins palliatifs aux opioïdes à action prolongée à plus forte concentration aux termes du Programme de médicaments de l'Ontario (PMO)

30 Novembre 2016

Comme indiqué précédemment dans l'avis de l'administrateur en chef publié le 20 juillet 2016, les produits suivants seront désinscrits du Formulaire du régime de médicaments gratuits/de l'Index comparatif des médicaments du Programme de médicaments gratuits de l'Ontario, en vigueur avec la **mise à jour de janvier 2017 du Formulaire** :

- Les opioïdes à action prolongée à plus forte concentration, notamment :
 - Morphine, en comprimés de 200 mg;
 - Hydromorphone, en capsules de 24 mg et 30 mg;
 - Fentanyl, en timbres de 75 mcg/h et 100 mcg/h;
- Mépéridine, en comprimés de 50 mg.

Veuillez consulter le tableau 1 ci-après pour obtenir la liste des DIN touchés.

Soins palliatifs

Grâce au travail continu avec les fournisseurs de soins de santé et les principaux groupes spécialisés en soins palliatifs, mené par le Réseau ontarien des soins palliatifs, en vigueur à partir de la **mise à jour de janvier 2017 du Formulaire du PMO**, un accès continu aux opioïdes à action prolongée à plus forte concentration pour les patients qui ont besoin de soins palliatifs sera maintenu, par l'entremise des programmes du PMO suivants :

1. **Le mécanisme du programme d'admissibilité aux médecins facilitant l'accès aux soins palliatifs** pour les médecins autorisés à prescrire des médicaments dans le cadre de ce programme, par l'entremise de l'Association médicale de l'Ontario; et
2. **Le Service de demande par téléphone du Programme d'accès exceptionnel** pour les médecins qui n'ont pas l'autorisation de prescrire des médicaments dans le cadre du programme d'admissibilité aux médecins facilitant l'accès aux soins palliatifs, lorsque le critère suivant est satisfait :

- Une consultation auprès d'un médecin autorisé à prescrire des médicaments dans le cadre du programme d'admissibilité aux médecins facilitant l'accès aux soins palliatifs a été entreprise pour soutenir les soins palliatifs à l'aide des opioïdes à action prolongée à plus forte concentration.

Durée de l'approbation : ne doit pas dépasser 12 mois.

Renouvellement : nécessite un nouvel appel au Service de demande par téléphone et une nouvelle consultation d'un médecin autorisé à prescrire des médicaments dans le cadre du programme d'admissibilité aux médecins facilitant l'accès aux soins palliatifs.

Dans les deux cas, le patient doit avoir une maladie progressive limitant l'espérance de vie et a besoin de médicaments des opioïdes à action prolongée à plus forte concentration, à des fins palliatives. Défini conformément à l'information présentée dans le rapport intitulé : « Améliorer la qualité et la valeur des soins palliatifs en Ontario – Déclaration de partenariat et d'engagement à l'action (2011) », disponible au :

http://www.health.gov.on.ca/fr/public/programs/ltc/docs/palliative%20care_report_fr.pdf.

Le Service de demande par téléphone est disponible entre 8 h 30 et 17 h, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) et peut être joint en appelant les Programmes publics de médicaments de l'Ontario sans frais, au **1-866-811-9893**. Sélectionnez l'option Service de demande par téléphone lorsque vous y êtes invité.

Les critères actuels d'admissibilité aux médecins facilitant l'accès aux soins palliatifs sont en voie d'être révisés. Bien que les critères soient mis à jour, les médecins prescrivant les médicaments aux termes du programme d'admissibilité aux médecins facilitant l'accès aux soins palliatifs continueront d'être en mesure de prescrire des médicaments relatifs à ce programme. De nouveaux critères pour de futurs participants seront rendus publics au cours des deux prochains mois.

Dans le futur, il pourrait y avoir d'autres révisions des politiques de financement aux termes du Programme de médicaments de l'Ontario pour réduire le risque de dépendance ou de décès causé par l'abus, l'utilisation inappropriée et le détournement des opioïdes à action prolongée à plus forte concentration.

Quelle incidence ce changement a-t-il sur les pharmaciens?

Pour les médicaments des opioïdes à action prolongée à plus forte concentration qui figurent sur la liste des médecins facilitant l'accès aux soins palliatifs, des numéros d'identification de produits ont été créés. Pour une réclamation relative aux soins palliatifs, les pharmaciens doivent saisir le numéro d'identification du produit attribué par le Ministère. Pour une réclamation relative à une autorisation par l'entremise du PAE, le véritable numéro d'identification du médicament du produit devrait être utilisé dans la réclamation. Veuillez vous référer au tableau 1 ci-dessous pour les nouveaux numéros d'identification de produits et les numéros d'identification du médicament correspondants à ces produits.

Tableau 1 : Nouveaux numéros d'identification de produits et les numéros d'identification du médicament correspondants pour l'accès aux opioïdes à action prolongée à plus forte concentration pour les soins palliatifs

NOM DU MÉDICAMENT	NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU MÉDICAMENT (DIN)	NIP	FABRICANT
MS Contin, comprimés de 200 mg à libération lente	02014327	09857571	Purdue Pharma
Novo-morphine, 200 mg, à libération lente	02302802	09857572	Novopharm
M-Eslon, caplets de 200 mg à libération prolongée	02177757	09857573	Ethypharm Inc.
Hydromorph Contin, 24 mg	02125382	09857574	Purdue Pharma
Hydromorph Contin, 30 mg	02125390	09857576	Purdue Pharma

NOM DU MÉDICAMENT	NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU MÉDICAMENT (DIN)	NIP	FABRICANT
Fentanyl, timbre transdermique, 75 mcg	02314657	09857577	Apotex
Fentanyl, timbre transdermique, 75 mcg	02386887	09857578	Cobalt
Fentanyl, timbre transdermique, 75 mcg	02396734	09857579	Mylan
Fentanyl, timbre transdermique, 75 mcg	02341409	09857580	Pharmascience
Fentanyl, timbre transdermique, 75 mcg	02330148	09857581	Ranbaxy
Fentanyl, timbre transdermique, 75 mcg	02327155	09857582	Sandoz
Fentanyl, timbre transdermique, 75 mcg	02282976	09857584	Teva
Fentanyl, timbre transdermique, 100 mcg	02314665	09857585	Apotex
Fentanyl, timbre transdermique, 100 mcg	02386895	09857586	Cobalt
Fentanyl, timbre transdermique, 100 mcg	02396742	09857587	Mylan
Fentanyl, timbre transdermique, 100 mcg	02341417	09857588	Pharmascience
Fentanyl, timbre transdermique, 100 mcg	02330156	09857589	Ranbaxy
Fentanyl, timbre transdermique, 100 mcg	02327163	09857590	Sandoz
Fentanyl, timbre transdermique, 100 mcg	02282984	09857592	Teva

En outre, les pharmaciens devraient :

- informer les patients touchés par ces changements dès que possible et les aiguiller vers leur médecin de soins primaires et/ou spécialiste autorisé à prescrire des médicaments pour parler des changements à leur prescription;
- continuer de garder en stock les formulations d'opioïdes à action prolongée à plus forte concentration pour soutenir l'accès des soins palliatifs à ces produits;
- s'assurer que chaque prescription d'opioïdes à action prolongée à plus forte concentration après janvier 2017 est accompagnée de l'information requise pour l'approbation et la distribution. On rappelle aux pharmaciens que le document de soutien doit être conservé dans un dossier à la pharmacie.

Par exemple, pour faciliter le processus de remboursement à la pharmacie pour la demande d'admissibilité aux médecins facilitant l'accès aux soins palliatifs, le médecin sera tenu d'indiquer soit « palliatif » ou « admissibilité aux médecins facilitant l'accès aux soins palliatifs » sur la prescription pour informer que le patient répond aux critères d'admissibilité ci-dessus

mentionnés. Le numéro d'immatriculation de l'OMCO doit être inclus sur la prescription à des fins de vérification.

Où puis-je m'adresser si j'ai des questions supplémentaires?

Si vous avez besoin de précisions ou d'autres questions sur ce sujet, veuillez les faire parvenir à PublicDrugPrgrms.moh@ontario.ca ou composer un des numéros de téléphone indiqués ci-dessous.

Pour les pharmacies : veuillez téléphoner au Service d'assistance des pharmacies du Programme de médicaments de l'Ontario, au 1 800 668-6641.

Pour les autres fournisseurs de soins de santé et pour le grand public : veuillez téléphoner à la Ligne INFO de Service Ontario au 1 866 532-3161. ATS 1 800 387-5559. À Toronto, ATS 416 327-4282